



HAL
open science

L'influence des projets d'élèves sur l'établissement et l'éducation à la citoyenneté

Clémence Guillermic

► **To cite this version:**

Clémence Guillermic. L'influence des projets d'élèves sur l'établissement et l'éducation à la citoyenneté. Education. 2019. dumas-02416630

HAL Id: dumas-02416630

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02416630>

Submitted on 17 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DU « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »

Mention encadrement éducatif

L'influence des projets d'élèves sur l'établissement et l'éducation à la citoyenneté

Ecrit réflexif présenté en vue de l'obtention de la titularisation.

**Soutenu par
GUILLERMIC Clémence
Le 13 mai 2019**

Remerciement

Je remercie Mme LOISEAU (Conseillère Principale d'Education) tutrice en établissement, pour son suivi pertinent et bienveillant ainsi que son analyse de mon écrit qui m'a permis de développer de nouveaux axes en lien avec mon lieu de stage.

Je remercie Mme CHAUVIGNE (Enseignante Chercheuse) tutrice ESPE qui a su me questionner pour que je prenne du recul sur ma pratique professionnelle

Je remercie M GRAVELEAU (Proviseur) et M JANNIERE (Proviseur Adjoint) de m'avoir permis de réaliser mes travaux de recherche au sein de l'établissement auprès des personnels et des élèves. Je les remercie, de m'avoir permis d'évoluer dans un cadre sécurisant.

Je remercie les élèves interrogés d'avoir apporté une analyse nécessaire pour la recherche, je remercie aussi leur implication dans l'enceinte de l'établissement scolaire qui lui permet d'avoir un climat scolaire positif.

Je remercie les enseignants de mon lieu de stage, d'avoir accepté d'être interrogé et qui ont su me donner une analyse sur l'engagement des élèves.

Je remercie M CLAVIER (enseignant chercheur) directeur de recherche pour son suivi et sa relecture.

Je remercie mes ami(e)s et ma famille qui ont su prendre de leur temps pour la relecture de cet écrit.

Je remercie les professionnels de santé qui par le biais de leur travail et de leur suivi m'ont permis de réaliser cette année.

Sommaire :

Sommaire	p. 3
Introduction	p. 4
Partie 1 : la définition de la citoyenneté	p. 5
Chapitre 1 : Rappel juridique de l'expression de la citoyenneté : être citoyen en France	p. 5
I- La distinction entre le droit naturel et le droit de l'Homme	p. 5
II- Etre citoyen en France : dimension juridique de la citoyenneté ou dimension impersonnelle	p. 7
Chapitre 2. L'expression citoyenne à multiple facette	p. 9
Partie 2 : Une expression citoyenne quotidienne via la mise en place de différents projet	p.14
Chapitre 1 : Etat des lieux de la citoyenneté dans les établissements de l'Education Nationale.	p.14
I- Bref rappel historique	p.15
II- Constat de la citoyenneté dans l'Education Nationale	p.16
Chapitre 2 : le projet citoyen : essai de définition	p.18
I- La notion de projet	p.18
II- Engagement et projet citoyen définition et indicateurs	p.21
Hypothèses	p.23
Partie 3 : méthodologie de recherche	p.24
Chapitre 1 : Description du terrain de recherche	p.24
Chapitre 2 : Description de la méthodologie de recherche	p.27
Chapitre 3 : Exposition des projets d'élèves et analyse au regard des indicateurs	p.29
Partie 4 : La corrélation entre les projets des élèves et l'évolution d'un EPLE	p.32
Chapitre 1 : Analyse des résultats	p.32
I-Analyse des réponses des élèves	p.32
II-Analyse des réponses du personnel d'éducation	p.34
Chapitre 2 : analyse au regard des hypothèses posées	p.36
I- Les projets des élèves font évoluer l'établissement	p.36
II-Une liaison évidente entre un projet à dimension citoyenne et un projet à dimension artistique et culturelle	p.37
Conclusion	p.39
Bibliographie	p.40
Annexes	p.41

L'apprentissage de la citoyenneté en France ce fait par le biais l'Ecole. De la maternelle jusqu'à la terminale les élèves du système éducatif français expérimente et étudie la notion de citoyenneté. L'expérience de la citoyenneté à l'Ecole se fait de différentes manières : élections des délégués ou représentants, présentation à certaines élections, instances, actions CESC,... Les élèves peuvent aussi exprimer leur citoyenneté à travers divers projets à leur initiative. Actuellement CPE stagiaire en lycée général et technologique sur une agglomération de taille moyenne dans le Maine et Loire. Je me suis interrogée sur la pratique de la citoyenneté dans un établissement scolaire de centre ville. Bien que la pratique de la citoyenneté se réalise selon la demande institutionnelle comment les élèves s'emparent de cette citoyenneté ? De plus en plus d'établissement développe la démarche de projet. En tant, que CPE le projet est notre matière première pour travailler avec des élèves. Projet et citoyenneté sont liés et prennent de plus en plus de place dans nos établissements (campagne de lutte contre le harcèlement, prévention de la sécurité routière, formation au premier secours,...). L'établissement dans lequel j'exerce a une politique particulière concernant le développement des projets. Il met l'accent sur les projets menés par les élèves, par les instances (CVL) ou bien les associations (MDL). Grâce à cette politique, je me suis interrogée sur l'influence des projets des élèves sur l'établissement. Plus particulièrement à l'influence de l'investissement des élèves sur leur établissement. Pour étudier cette question nous allons nous attarder sur la définition même de la citoyenneté, qu'est ce qu'être citoyen en France aujourd'hui (partie 1). Puis nous nous pencherons sur l'éducation à la citoyenneté à l'Ecole et sur le processus de la démarche de projet (Partie 2). Nous nous intéresserons ensuite à la description du terrain et à la méthode de recherche utilisée (Partie 3) Pour finir nous analyserons les résultats recueillis et nous établirons quelques préconisations (Partie 4).

Partie 1 : définition de la citoyenneté.

« Le citoyen, ce n'est pas l'individu réel avec ses faiblesses, son égoïsme, son aveuglement et ses enthousiasmes. C'est l'homme éclairé par la raison, parlant selon les impératifs de cette raison commune à tous, et, par conséquence, débarrassé des préjugés de classe et des soucis inhérents à sa condition économique, capable d'opiner sur la chose publique sans être dominé par son intérêt personnel, bref c'est une manière de saint laïc qui doit sa qualité de membre du souverain – la Nation – à son désintéressement »¹ (Burdeau). Dans cette citation, Burdeau nous apprend ce qu'est un citoyen. Ce dernier doit être détaché de la notion d'individu personnel. Pour lui, le citoyen serait une sorte de fiction de l'individu qui se détacherait de l'individu physique / « réel ». Dans son exercice de définition Burdeau, poursuit par l'explication de la condition du citoyen, en le décrivant comme un « homme de raison », c'est-à-dire un homme éduqué, et en capacité de faire passer les intérêts du souverain (la Nation) avant les siens.

En partant de cette définition posée par Burdeau nous détaillerons notre propos autour de deux chapitres. Nous aborderons la création de l'état souverain / Etat de Droit, consacrant pour la première fois l'Homme comme citoyen. Cette émergence de l'Etat de Droit met en avant les droits et les devoirs que les citoyens doivent observer en toute neutralité (dimension juridique et impersonnelle) (chapitre 1) . Nous poursuivrons notre démonstration dans en abordant les différentes facettes du citoyen. Plus particulièrement nous nous attarderons sur la dimension sociale (dimension interpersonnelle) et psychologique (dimension personnelle) de la citoyenneté (chapitre 2).

Chapitre 1 : Rappel juridique de l'expression de la citoyenneté : être citoyen en France.

Dans ce chapitre nous verrons dans un premier temps la distinction entre le droit naturel et le droit de l'Homme. Cette partie nous permettra d'établir la notion d'Etat de Droit, état dans lequel l'Homme devient citoyen (I). Dans une seconde partie nous aborderons la dimension juridique de la citoyenneté (II).

I- La distinction entre le droit naturel et le droit de l'Homme

Dans le domaine juridique nous faisons la distinction entre le droit naturel et le droit de l'Homme.

¹ A. Le Pors « la citoyenneté » édition *Que sais-je ?* p 56

Les Lumières (Voltaire, Rousseau, Montesquieu,...) ont développé cette distinction en prenant appui sur la différence entre l'état de nature et l'état de Droit. Pour Hobbes, philosophe anglais, l'homme est heureux dans l'état de nature, mais il va confier son autorité, une partie de ses droits, au Léviathan. Le Léviathan est une créature marine privant l'Homme d'une partie de ses droits. Il est considéré comme l'allégorie de la société, de l'état de Droit. Pour Hobbes l'Homme a senti la nécessité de donner une part de son pouvoir au Léviathan car l'état de nature ne pouvait perdurer. Il, va déterminer que l'homme est un loup pour l'homme. L'état de nature est donc un état de guerre. Pour éviter cet état de guerre il faut imposer des contraintes et donner une partie de sa liberté au souverain pour passer en Etat de Droit, un Etat de Paix.

En France, depuis la Révolution en 1789 on a fait la distinction entre le droit naturel et le droit de l'homme. C'est l'écriture de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) qui a fait passer les Hommes de l'état de nature à l'Etat de Droit en France. Dans cette conception les Hommes sont régis par l'Etat souverain, une constitution, déclaration qui organise la vie entre eux.

Dans son ouvrage « Du contrat social » Rousseau va déterminer que la société ne peut pas être un ensemble de volontés individuelles car pour fonder le bien commun il faut une volonté générale². La volonté générale dont parle Rousseau est celle que l'on place dans la « République ». Il insiste sur l'aspect majoritaire de la prise en compte de la volonté commune pour assurer à tous une liberté et une égalité.

En effet, un droit naturel va aborder l'essence même de l'Homme, ce droit naturel ne peut pas être cédé. Le droit de l'Homme va lui au contraire toucher le bien de l'Homme. Par exemple, la propriété est un droit de l'Homme et ce droit n'existe que par l'existence du contrat social. C'est le découpage orchestré par La Déclaration, l'articulation entre le droit naturel, le droit de l'Homme et le droit du Citoyen et reconnaissance des devoirs du citoyen.

Cependant, il faut noter que le droit naturel est supérieur au droit de l'Homme. L'Homme est avant tout un être vivant et évoluant en état de nature. C'est bien dans ces droits naturels que les droits de l'Homme s'inscrivent. C'est sur cette base que va se définir la notion de citoyen.

L'articulation des droits exposés dans la Déclaration du Droit de l'Homme et du Citoyen nous apprend les droits et les obligations qu'ont les citoyens français envers le souverain – Nation.

² J-J Rousseau « du contrat social », 2001, ed GF Flammarion p.45

II- Etre citoyen en France : dimension juridique de la citoyenneté ou dimension impersonnelle

Un citoyen appartient à la Nation. Il est considéré comme citoyen et non comme Homme aux yeux de la Nation. Cet état lui procure des droits, des obligations et des responsabilités. C'est cette distinction entre l'individu et le citoyen qui permet de poser la notion de dimension impersonnelle (dimension juridique) de la citoyenneté. Il a le droit de voter et d'être représenté au sein de la démocratie, de la société. Le droit des citoyens va se placer après le droit de l'Homme. Le citoyen peut donc jouir de la propriété, du droit à l'instruction,...

Gérard Cornu nous dit dans son dictionnaire juridique qu'être Citoyen c'est être « membre d'une cité ou d'un groupement politique. Parfois synonyme de nationalité ou ressortissant d'un Etat »³. Un citoyen français est donc une personne membre de l'Etat français. Cela peut se traduire par le fait de posséder une carte d'identité ou d'un passeport attestant la réelle appartenance à un Etat.

Il poursuit en nous disant qu'être citoyen c'est une « personne qui, dans un Etat démocratique, participe à l'exercice de la souveraineté, soit dans la démocratie indirecte par l'élection de représentants, soit dans la démocratie directe par l'assistance à l'assemblée du peuple. Droit du citoyen par opposition aux droits de l'Homme [libertés individuelles] : droit de participer au gouvernement de la cité. »⁴. Il nous apporte de nouveau la distinction entre le droit de l'Homme (libertés individuelles) et droit du citoyen (droit de l'Homme en Etat de Droit). L'exercice particulier du vote est en France l'exercice citoyen.

De manière concrète, la citoyenneté en France est définie par la constitution de 1958 ainsi que le bloc de constitutionnalité (arrêt du conseil constitutionnel du 16 juillet 1971). Le bloc de constitutionnalité est composé, de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen, du préambule de la constitution de 1946 et de la charte de l'environnement.

On peut avancer que dans sa qualité, le citoyen possède différents droits : des droits naturels, des droits de l'Homme, des droits objectifs (la règle, valeur commune,...), subjectifs (relatifs à la personne, comme le droit de propriété), des droits économiques et sociaux (préambule de la constitution de 1946). Cependant, la reconnaissance de ces droits implique pour le citoyen une notion de responsabilité de ses actes. En effet, le citoyen étant membre de la Nation, chaque action qu'il met en place implique des responsabilités qu'il doit pleinement assumer.

³ G. Cornu « vocabulaire juridique », 2011, 9^{ème} ed, PUF, coll Quadridge, 174

⁴ Idem

Ces responsabilités sont au nombre de trois : responsabilité pénale, responsabilité civile et responsabilité administrative.

La responsabilité civile est la première responsabilité à avoir été codifiée, par la publication du code civil en 1804. Le code régit la responsabilité civile au vu de l'engagement contractuel du citoyen et de ses prises d'actes pour autrui (enfants, ascendants à charge,...). La responsabilité pénale amène le citoyen à être responsable de ses actes lorsqu'il porte atteinte à des personnes ou à des biens de manière volontaire ou involontaire. Elle est régie par le code pénal, qui prévoit la sanction adéquate à la transgression de la règle posée par le droit. La responsabilité administrative apparaît lorsqu'un citoyen entre en litige avec l'administration de l'Etat.

La notion de droits civiques est le lien entre ces responsabilités et la construction juridique des droits possédés par le citoyen. Par exemple, droit de vote, droit d'être représenté ou bien encore le droit d'avoir une propriété. Ces droits sont clairement liés à la dimension juridique et aux responsabilités qui en découlent. Lorsqu'un acte commis est jugé impardonnable pour l'Etat au-delà de l'emprisonnement, le citoyen peut se voir priver de ses droits. La justice (et donc l'Etat) considère que l'individu ne mérite plus le rang de citoyen. A partir de cette condamnation et au regard de la définition de la citoyenneté l'individu est alors sorti de la société française, et donc de la citoyenneté.

En résumé, lorsque l'Homme passe de l'état de nature à l'état de Droit il est considéré comme citoyen d'une Nation. De ce fait nous avons vu que la dimension juridique de la citoyenneté se présente sous la forme de droits et de devoirs différents. Ces derniers sont définis par des textes fondateurs de la Nation (constitution, déclaration des droits de l'Homme et du citoyen,...). Cette définition est liée au concept de la citoyenneté et non à la personne. Or cette consécration juridique du citoyen n'est pas complète. Le citoyen doit pouvoir se sentir inséré et reconnu par le pouvoir public (dimension sociale / interpersonnelle) ainsi que développer son sentiment d'appartenance à la nation (dimension psychologique / personnelle)

Chapitre 2 : L'expression citoyenne à multiple facettes

Dans ce chapitre nous allons aborder les autres dimensions de la citoyenneté en France : la dimension sociale / interpersonnelle et la dimension psychologique / personnelle. L'étude de la dimension sociale nous emmènera sur la notion de représentativité et de pouvoir politique (I). La dimension psychologique, elle, nous emmènera sur la notion d'intérêt général et de lien d'appartenance à une nation (II).

I- La reconnaissance et le pouvoir public : la dimension sociale ou dimension interpersonnelle

Dans cette partie nous allons nous intéresser à la dimension sociale de la citoyenneté ou à la dimension interpersonnelle. Dès lors qu'on aborde la dimension sociale le citoyen va entrer en interaction avec les autres et avec l'Etat.

Dans cette dimension on peut dire que le citoyen est celui qui participe à la vie des institutions politiques et au façonnement du bien commun.

Mais pour réaliser cette mission précise et développer cette dimension, le citoyen doit être inséré dans la société. L'insertion peut se définir d'un point de vue générique «comme la capacité d'un être humain à s'inscrire dans ces différents réseaux d'échanges ; elle suppose une certaine compétence et une certaine performance à chacun de ces niveaux. L'insertion doit être définie d'un point de vue spécifique comme la capacité d'un être humain à s'inscrire dans les trois réseaux d'échanges : échanges sexués, échanges socio-économiques, échanges symboliques, capacité conditionnée par son accès aux formes dominantes de régulation des échanges aux trois niveaux considérés».⁵

À l'inverse, l'insertion est relative au sentiment d'inclusion éprouvé par un groupe à l'égard du sujet. Elle renvoie à la reconnaissance manifestée [ou non] par le groupe, attestant que le sujet est reconnu comme membre de cette société. Nous sommes insérés car nous nous sentons reconnu par le groupe auquel on appartient. Par exemple, lorsqu'un politique se présente à une élection se doit d'aborder différents sujets, lui permettant de se faire reconnaître de la majorité et de la minorité, il doit viser large pour activer la dimension sociale de plus de citoyen possible.

⁵ Brizais R. *Insertion – Essai de définition. Polycoché de cours.* Université de Nantes : Faculté de Psychologie — Bibliothèque de section. p. 7.

On va donc dire qu'après avoir déterminé son existence en tant qu'individu on se retrouve inséré dans la société car on possède un emploi et qu'on produit de l'économie⁶.

Denis Castra distingue deux types d'insertion (sociale et professionnelle). Il se pose la question si cette distinction, communément admise, a encore un sens dans notre société au vu de l'importance de la place du travail. Les pratiques professionnelles qu'il analyse montrent que dans notre système, pour aider les personnes à trouver un travail (insertion professionnelle), on leur propose, comme préalable obligé, des activités hors travail (insertion sociale)⁷.

La dimension sociale de la citoyenneté va toucher à l'engagement que l'individu a dans celle-ci. Un individu engagé dans un parti politique ou dans une association est considéré comme inséré. C'est la première mission de la dimension sociale de faire vivre les institutions publiques. La deuxième mission c'est le façonnement du bien commun.

La notion du bien commun est liée à l'intérêt général. La définition de l'intérêt général a été formulée par René Chapu professeur en droit administratif. Celle-ci dit que l'intérêt général est « l'intérêt du plus grand nombre », en d'autre terme cela signifie que l'intérêt collectif de la société bénéficie de la décision positive, il faut donc que la décision touche le plus de personnes possibles. Mais cette définition est incomplète, il faut, en effet, ajouter que pour qu'une activité soit d'intérêt général elle ne doit pas être à la recherche d'un plus grand profit financier ou économique, mais doit au contraire aller chercher le plus grand profit social.

Cette dimension a une limite. Celle du sentiment d'exclusion de la société ou de marginalité. Cela se développe s'il y a un manque de reconnaissance du groupe où si la personne ne répond pas, par sa condition, aux exigences de l'Etat. Si on considère qu'une personne insérée produit de l'économie et œuvre au bien commun, il est naturel de se poser la question d'un individu étant au chômage ou porteur de handicap qui est dans l'incapacité de travail. Ces individus sont-ils insérés dans la société ? Sont-ils en capacité de développer la dimension sociale de la citoyenneté ?

C'est pour cela que la dimension sociale génère le lien entre individus de la société, soit la dimension interpersonnelle de la citoyenneté. Cette dimension est corrélée à la dimension

⁶ Le Pors Anicet « la citoyenneté » édition que-sais-je ? 2011 p 66

⁷ Castra. D, Dubet. F, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, PUF, Le travail humain, 2003, p. 243.

psychologique de la citoyenneté car il est difficile de faire de l'interpersonnel sans penser le personnel ou le lien d'appartenance.

II- Le lien d'appartenance : la dimension psychologique ou dimension personnelle

Dans cette partie nous allons nous intéresser à la dimension psychologique, ou dimension personnelle de la citoyenneté. On dit dimension personnelle car l'attachement de l'individu, son rapport personnel à la société est évalué de manière subjective (c'est-à-dire lié aux émotions de l'individu). C'est pour cela que l'on parle de sentiment d'appartenance.

La dimension psychologique c'est l'identité que se donne l'individu d'une Nation, on se dit français, françaises car nous sommes habitant de la Nation française.

Pour motiver le sentiment d'appartenance à la société, la Nation développe des symboles. Ces symboles sont communs à tous, et chacun s'y rattache. Par exemple, l'hymne national connu par tous les citoyens du pays, ou bien encore le drapeau représentant les couleurs du pays.

Ces différents symboles ont été créés suite à un acte citoyen important. Dans le cas de la France on parlera de la révolution française. Aux Etats-Unis on parlera de la guerre d'indépendance.

On va lier cette dimension psychologique à la notion d'intégration à la société. L'intégration concerne le sentiment d'appartenance que le sujet éprouve à l'égard des groupes sociaux dans lesquels le citoyen est amené à vivre. L'appartenance est la condition *sine qua non* d'une identité sociale. Elle concerne la reconnaissance que le sujet fait de lui-même comme membre du groupe pris en référence.

Le développement de cette dimension peut s'évaluer de manière objective en s'intéressant à la cohésion sociale dans la société. Dans leur ouvrage, F. Dubet, A. Van Zanen, et A. Verretou ont développé deux variables pour déterminer le pourcentage de cohésion sociale dans une société : la notion de capital social⁸ et celle de la confiance⁹.

Pour eux le capital social se décline en sept autres variables, la proportion de personnes déclarant être membre actif d'une association à caractère religieux, sportif, culturel, politique / syndical, autre types d'association. C'est aussi lié au temps passé par mois auprès de divers

⁸ F. Dubet, A Van Zanen, et A Verretou « les sociétés et leurs écoles » 2010 collection essais, édition seuil p58

⁹ Idem, p60

personnes, sur le nombre moyen d'associations auxquelles les personnes déclarent appartenir et la proportion de personnes effectuant du travail bénévole.¹⁰

Ces variables prennent donc appui sur l'investissement des membres de la société dans les différentes actions. C'est donc très lié à la dimension sociale de la citoyenneté vue plus haut.

Pour arriver à la notion de cohésion sociale, ces auteurs ont développé une seconde variable: celle de la confiance. Elle aussi se décline en plusieurs autres variables, concernant le sentiment de confiance des personnes envers les grandes institutions de notre pays comme, la police, la justice, l'administration, le parlement,... A ces variables s'ajoute la notion de tolérance. Cette notion de tolérance se base sur la proportion des gens répondant à la question « qui n'aimeriez vous pas avoir comme voisin ? » apporte dans leurs réponses des ethnies ou conditions sociétales particulières (homosexuel, porteur du sida,...).

Cette mesure de la cohésion sociale a montré que la France fait partie d'un modèle avec une forte confiance dans les institutions et un faible capital social. C'est l'archétype de l'Etat-providence (Etat-gendarme), l'Etat étant garant des citoyens, qui s'oppose à l'Etat libéral.

Cette cohésion sociale a été mise en lumière avec la notion d'intégration vue précédemment. Les résultats de la recherche montre bien une corrélation entre la cohésion sociale et l'intégration à la société. Des citoyens se sentant intégrés dans leur pays développent une forte cohésion sociale.

Grâce aux recherches de ces trois auteurs la dimension psychologique de la citoyenneté peut se traduire par des indicateurs objectifs. Et nous pouvons la définir comme un sentiment d'appartenance témoignant d'une intégration forte dans le groupe auquel le citoyen appartient, une reconnaissance des symboles, et un sentiment de confiance envers les différentes institutions dont la Nation est composée.

¹⁰ Op, cit p59

Au final, nous nous interrogeons depuis plus de deux siècles sur la notion de citoyen et de citoyenneté. La définition que l'on peut en déduire c'est qu'être citoyen ou exercer sa citoyenneté ne résulte pas dans un seul fait d'avoir des droits ou de s'insérer dans la société ou de se proclamer appartenant à une nation. Etre citoyen est un état complexe et multiple dans lequel s'exprime plusieurs dimensions différentes. S'interroger sur la notion de citoyen ou de citoyenneté « pousse notre réflexion sur ce qui nous permet de vivre ensemble, sur les valeurs communes aux noms desquelles on essaie de gérer les rivalités et les conflits qui opposent inévitablement les hommes »¹¹. Cette interrogation prend tout son sens dans l'éducation qui a pour mission de former de futurs citoyens de notre société. Nous venons de voir comment s'organise la citoyenneté dans notre société mais on est en droit de se poser la question suivante :

Question : Quel est réellement l'expression de la citoyenneté au quotidien dans un établissement scolaire notamment au lycée ?

¹¹ Schnapper Dominique « qu'est ce que la citoyenneté », 2011, éd folio actuel p 299.

Partie 2 : Une expression citoyenne quotidienne *via* la mise en place de différents projets lycéens.

La mission de l'éducation est de faire grandir les élèves, tout en les aidants à s'insérer socialement et professionnellement dans notre société. L'éducation à la citoyenneté nous pousse en tant que professionnel à la développer les dimensions citoyennes auprès de nos élèves. Les pédagogues développent constamment des modalités pour permettre d'aider un sujet à grandir et à intégrer sa liberté, sans pour autant brimer l'autorité de l'adulte¹². Dans cette partie nous ferons dans un premier temps un état des lieux du vécu de la citoyenneté au sein de nos établissements scolaires (Chapitre 1). Puis dans un second temps nous nous efforcerons de faire une tentative de définition de la notion de projet citoyen.(Chapitre 2)

Chapitre 1 : Etat des lieux de la citoyenneté dans les établissements de l'Education Nationale.

La citoyenneté est une culture, un apprentissage¹³ important pour la construction de notre société. La citoyenneté se transmet comme une culture. L'école doit s'emparer de cet apprentissage et faire vivre la citoyenneté en son sein. Philippe Perrenoud stipule que « l'école c'est aussi la vie ». L'école est considérée comme une micro société dans laquelle peuvent s'exprimer les élèves.

La cohésion sociale, le fait pour les citoyens de développer une confiance en leurs institutions découle de la citoyenneté. C'est un des indicateurs qui nous permet d'établir le fait qu'une société est en bonne ou mauvaise santé¹⁴. Cette notion de cohésion sociale est très lié à la dimension sociale et psychologique de la citoyenneté.

La notion d'éducation à la citoyenneté est questionnée depuis un certain nombre d'années au sein de notre institution. Différents rapports, textes, nous indiquent que cette question est au cœur des débats à chaque nouvelle réforme de l'éducation. Nous pouvons notamment citer l'acte II de la vie lycéenne¹⁵ ainsi que la réforme du collège (apparition du socle commun de culture et de connaissances)¹⁶, le rapport du CNESCO de 2016 et le rapport de la mission de l'enseignement laïque de la morale¹⁷. De plus cette question a été de plus en plus mise en

¹² Merieu Philippe préface « les citoyennetés scolaires »

¹³ Schnapper, D « Qu'est ce que la citoyenneté »

¹⁴ F. Dubet, A Van Zanten, et A Verretou « les sociétés et leurs écoles » 2010 collection essais, edition seuil p58

¹⁵ « Pour un acte II de la vie lycéenne » circulaire n°2016-132 du 9 septembre 2016

¹⁶ Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013

¹⁷ Rapport de mission « pour une enseignement laïque de la morale » du 22 avril 2013

lumière avec l'apparition du socle commun en 2013 qui consacre un domaine entier à la formation du citoyen. Cependant pour pouvoir comprendre au mieux l'évolution de la citoyenneté dans nos établissements et comprendre comment elle est appliquée nous ferons un bref rappel historique (I). Puis nous ferons un constat de la citoyenneté dans notre école (II).

I- Bref rappel historique

La notion de citoyenneté à l'école vient de loin car cela date de la création de l'école par les lois Ferry en 1882. L'école avait pour but premier de séparer l'église et l'état et de mettre à distance l'enfant de l'influence de l'église et du monde familial encore très proche de l'église.

La France se mobilise depuis les années 1990. La citoyenneté dans ses programmes et instruction scolaire prenant en compte les trois dimensions de la citoyenneté. Ces dernières sont abordées lors des heures d'éducation civique, par la participation des élèves aux instances de l'établissement et par des projets d'actions éducatives poussant l'élève à développer son engagement citoyen en dehors de l'établissement. Tout cela paraît solide et bien articulé ce qui permet de penser que l'éducation à la citoyenneté dans l'établissement scolaire développe l'engagement citoyen des élèves.

Selon l'enquête européenne Eurydice¹⁸, la France est le seul pays à consacrer douze années consécutives à un enseignement de la citoyenneté obligatoire. Ces résultats d'enquête ont été confirmés par le rapport du CNESECO de 2016¹⁹ sur l'éducation à la citoyenneté. Plus généralement, nous devons interroger l'image que nous avons fabriquée de la continuité d'une instruction civique en France solide et centrale.

Si ces prémisses fondatrices remontent au XIX^{ème} siècle et au fondement de la III^{ème} République que fit de l'école le lieu privilégié de formation du citoyen, l'apprentissage de la citoyenneté est marqué par des absences ou des allègements notables à certaines périodes, notamment dans les années 1970 et début des années 1980.

Au collège elle est introduite au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et intégrée à l'histoire géographie. Cependant cet enseignement a été plusieurs fois retirés. Celui-ci a marqué les trajectoires scolaires de générations aujourd'hui adultes n'ayant pas reçu cet enseignement. Ainsi, si l'école primaire connaît entre 1882 et 1969 une « éducation morale » laïque et une « instruction civique » à partir de cette date l'éducation morale disparaît presque

¹⁸ Rapport d'enquête Eurydice de 2012

¹⁹ Rapport du CNESECO « Education à la citoyenneté à l'école ; politique, pratiques scolaires et effets sur les élèves » Avril 2016

totallement de l'école primaire. En revanche, l'enseignement de l'éducation civique devenait plus aléatoire à partir du milieu des années 1970 pour revenir en force en 1985. L'éducation Nationale définissait avant tout la citoyenneté à partir de l'attachement à la nation et du respect des devoirs qui lui étaient attachés (voter, payer ses impôts, respecter les lois) et proposait peu d'éclairage sur les acteurs et les problèmes politiques et sociaux (Roig et Billond-Grand, 1968 ; Percheron, 1984). Cette approche est en grande partie maintenue dans les années 1980, lorsque l'éducation civique redevient, à l'école primaire et au collège, un enseignement spécifique (Bozec, 2010).

Le rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque de 2013 met en évidence que paradoxalement, le lycée n'était historiquement marqué par aucune tradition disciplinaire d'éducation civique. « L'introduction de l'éducation civique, juridique et sociale dans les lycées d'enseignement général en 2000, et de l'éducation civique dans les lycées professionnels a constitué une innovation importante ».

Cet historique n'est pas sans effet sur le modèle d'éducation à la citoyenneté en France. L'écart dans l'investissement en termes de temps consacré à l'éducation à la citoyenneté est important entre le primaire et le lycée. Les recherches montrent aujourd'hui que l'éducation civique qui précède directement l'entrée dans la vie citoyenne adulte, notamment à travers la participation au processus électoral, est déterminante pour assurer un engagement citoyen de qualité.

II- Constat de la citoyenneté dans l'Education nationale

Les rapports des inspections générales de l'Education nationale, notamment en 2011, le rapport la Mission sur l'engagement de la morale laïque de 2013, et le rapport du CNESCO de 2016, dressent un état des lieux large des points positifs mais aussi des lacunes, défaillances de l'apprentissage de la citoyenneté en France.

La France à la plus longue éducation à la citoyenneté du monde ; soit 12 ans du primaire jusqu'au lycée. Si l'éducation civique est bien identifiée en France elle est considérée comme une discipline, sous des labels différents, selon le niveau d'enseignement, associées à des quotas d'heures eux aussi identifiés. Dans les faits, ces heures d'enseignement intégrées le plus souvent à l'histoire géographie ne sont pas toujours dispensées dans leur totalité. Ces heures peuvent servir notamment à achever la couverture des programmes scolaires dans d'autres matières. Le fait que l'éducation civique soit intégrée dans une matière et de manière

disciplinaire, la rend très magistrale et descendante. Or, il est admis que la citoyenneté se pratique, se vit.

On peut constater qu'à la fin de ces 12 années d'enseignement un engagement des lycéens faible. On pourrait s'attendre à ce que les lycéens soient présents dans la vie publique des établissements et soient plus tolérants concernant la justice scolaire. Or les lycéens ont du mal à intégrer le lycée comme une petite cité.²⁰ Ils sont très critiques de l'univers scolaire dans lequel ils vivent. Ils dénoncent régulièrement l'emprise qu'à l'institution sur eux. Mais ils ne s'engagent que très faiblement dans les dispositifs participatifs qui leurs sont proposés depuis les années 1990. Leurs faibles engagements ne les appellent pas à défendre des opinions dans le cadre proposé. « Les lycéens ont le sentiment que les adultes de l'établissement ne légitiment pas leur parole, qu'elle n'est pas prise en considération, que certains sujets ne peuvent être abordés. Ils vivent alors les instances comme un dispositif institutionnel, formel et éloigné de leurs intérêts », note le rapport de la mission sur l'enseignement de la morale laïque de 2013.

« Le découplage que les lycéens opèrent entre la personne qu'ils s'efforcent de demeurer et l'élève qu'ils sont contraints d'être, fait qu'ils réservent leur amour des valeurs à l'entre-soi des copains et affichent dans l'espace public, une attitude, qui peut laisser croire à une instrumentalisation de leurs comportements. »²¹

Selon la mission sur l'engagement de la morale laïque de 2013, aux élections à la vie lycéenne, le taux de participation global des élèves n'avait pas atteint 50% en 2012. De plus, bien que fortement conseillées, les formations pour les fonctions de délégués d'élèves ou de participant aux différents conseils ou instances sont peu développées dans les établissements. Cela amène une méconnaissance du système pour une grande partie des élèves et n'aide pas à l'engagement de ceux-ci au sein des instances. L'acte II de la vie lycéenne revient sur la formation obligatoire de 2h aux instances lycéennes pour les élèves du lycée pour la fin du mois de septembre avant d'entreprendre les différentes élections.

L'éducation à la citoyenneté est très discutée depuis de nombreuses années. Cependant, malgré ce bilan plus que mitigé de l'éducation à la citoyenneté, les élèves peuvent être porteurs de belles initiatives citoyennes. Pour cela il faut pouvoir définir la notion de projet, et d'engagement

citoyen.

²⁰ Op, cit, rapport CNESECO 2016

²¹ P. Rayon, introduction, « les citoyennetés scolaires », <https://www.cairn.info/les-citoyennetes-scolaires--9782130537571-page-75.htm>, p 78

Chapitre 2 : Le projet citoyen, essai de définition

Dans un premier temps nous verrons la notion de projet, et le développement de la pédagogie de projet dans notre institution (I). Puis dans un second temps nous tenterons de définir ce qu'est un projet citoyen avec la notion d'engagement citoyen (II).

I- La notion de projet

Le projet est défini comme un processus qui part d'un diagnostic ou de l'analyse d'une situation, d'où découle des hypothèses qui se déclinent en objectifs, en moyens puis en évaluation.

Au siècle des lumières, s'opère une véritable mutation philosophique. L'idée par laquelle l'homme est considéré comme un agent de l'histoire est soutenue par Kant. Une révolution s'opère car ce qui était relativement impensé devient pensé puis pensée.

Pour Emmanuel Kant²² (1724 – 1804), la destination propre de la raison, c'est l'action et non pas la connaissance. Si cette dernière constitue un préalable, elle n'est pas une chose en soi (les objets se règlent sur la connaissance laquelle prend appui sur les représentations et catégorisations). Kant considère la supériorité de la fonction pratique de la raison sur sa fonction théorique, et ce, comme source de la liberté. La philosophie pratique du projet est au prémice.

Les bases de la philosophie du projet sont posées. Il s'agit d'une philosophie de l'effort et de la liberté. Le but, c'est la réalisation d'une communauté d'êtres libres. Il s'agit d'une version optimiste de la modernité, conjuguée à une aspiration au progrès. Une certaine conception de l'individualisme relationnel opposé à l'individualisme solitaire de Rousseau.

Le projet constitue une certaine forme de rationalité qui met l'expérience et l'action au centre de l'existence. Mais il y a une opposition entre une approche intellectualiste, une approche hyper rationnelle et une approche plus sensible et expérimentale du projet.

²² Emmanuel KANT opère une critique de l'objet de la philosophie en privilégiant l'action et la liberté comme objets essentiels plutôt que la connaissance (à la différence de Descartes), dans une recherche de la réalisation absolue de la liberté humaine. Il analyse ainsi les formes de la connaissance préalable à l'action et séparée de tout fondement théologique. Dans cette pensée philosophique, la démarche de projet est un devoir (commandement, impératif catégorique). Son œuvre annonce les philosophies modernes, en rupture avec les philosophies de type dogmatique et théologique.

C'est avec les philosophies phénoménologiques et existentialistes que prend corps la philosophie du projet annoncée par Fichte. C'est l'étude descriptive et détaillée d'un ensemble de phénomènes. C'est être proche de ce que les gens vivent et pensent.

Martin Heidegger (1889 – 1976) rapproche phénomène et existence (l'être au monde). Aussi longtemps qu'il est, l'être est un projet. L'homme se dévoile dans le projet, qui se veut lui-même compréhension de l'existence. Le projet constitue la révélation de l'être.

Vincent de Volgeac qui se réclame philosophe existentialiste, explique le choix de l'être au monde. Il résume l'existentialisme de cette façon : « qu'est-ce qu'on peut faire de ce qu'on a fait de nous ». A travers les histoires de vie il conclut qu'on choisit mais on choisit de ce qu'on a fait de nous. Le projet, la liberté de choix d'évolution est considérablement déterminée par ce que les autres ont trouvé pour nous. On ne peut pas être soi sans les autres. Cette idée du soi absolu de l'être purement individuel.

Le projet résulte d'une tension qui aboutit à une prise de conscience, elle-même traduisant une aspiration orientée vers la recherche d'un but. Jean-Paul. Sartre²³ (1905 – 1980) élabore une « théorie du manque », se fondant sur une philosophie de « non-être », en perpétuelle quête de lui-même. « *La réalité humaine existe d'abord comme un manque* ». L'homme en situation est en dépassement perpétuel pour parvenir à une impossible coïncidence avec lui-même.

Le projet renvoie à l'être « *pour soi* ». C'est-à-dire, l'être déterminé par sa conscience et marqué par l'aspiration d'un dépassement vers le futur (passage du « *en soi* » au « *pour soi* »). Le projet représente l'espace de la liberté. Le projet fondamental, c'est la manière dont j'ai choisi d'être au monde. L'homme sera d'abord ce qu'il a projeté d'être de manière individuelle. Et mon projet et le projet de l'autre peut-être envisagé d'un point de vue collectif, d'où la dimension relationnelle et sociale du projet.

A la base de ces « sciences du projet », figure donc l'idée par laquelle tout comportement est finalisé, intentionnel, orienté, acté. Le projet est un ensemble organisé et signifiant. Il donne sens aux comportements. Répondant à un besoin fondamental de recherche de sens, le projet constitue un principe dynamique et régulateur.

²³ Jean Paul SARTRE : réflexion sur l'absurdité de l'existence (le néant), et libres choix comme conditions de dépassement de cette existence absurde qui précède l'essence. Principe moral et ontologie du « pour soi » (l'être conscient), l'homme condamné à être libre, philosophie humaniste basée sur l'impératif de l'engagement, synthèse du marxisme et de l'individualisme.

Sur un plan sociologique, Alain Touraine met en avant la capacité d'invention permanente et de créativité des sociétés post-industrielles, leur capacité à intervenir sur elles-mêmes, pour orienter et maîtriser leur cours. Dans ce cadre, le projet est particulièrement valorisé. Il désigne un niveau élevé de participation à l'action conflictuelle pour le contrôle d'un champ d'historicité, c'est à dire, des formes et des orientations de l'action que la société exerce sur elle-même.

Michel Croizier et Renaud Sainsaulieu (1935-2002), partant de la thèse de Max Weber²⁴, recherchent des remèdes à ce phénomène en préconisant de redonner de l'initiative aux acteurs. Le concept de projet renvoie donc à cette capacité d'initiative retrouvée, à la participation sociale, au développement social, à l'exploitation des possibilités d'action, aux zones d'incertitude (espaces de liberté, d'initiative et d'action).

D'un point de vue à la fois sociologique et philosophique, le projet a aussi à voir avec le concept de praxis, c'est à dire, la transformation du réel par l'action autonome des hommes.

La logique de projet marque donc une rupture avec le déterminisme, qu'il soit lié à une certaine lecture du marxisme (les lois de l'histoire), à un certain structuralisme (les hommes sont les reflets des structures sociales), à un déterminisme d'essence religieuse teinté de fatalisme ou à toute autre forme de déterminisme (psychique, biologique).

Le projet est créateur de sens et d'apprentissage. Le système n'est donc pas asservi à des lois qui lui seraient extérieures ou supérieures. Il développe des capacités d'auto organisation et d'auto régulation.

L'objet de recherche est saisi dans son évolution finalisée, et non plus dans son invariance. D'où l'émergence des modèles de prévision. Le projet est considéré en lui-même comme un outil d'investigation, comme une méthodologie de la pensée, dont l'objet n'est que provisoire.

Se baser sur le projet permet de développer la capacité d'autonomie et de liberté de penser. C'est aussi un risque car le projet peut amener à remettre en cause le système établi par l'autorité. La pédagogie de projet est supportée par différents grands penseurs dans l'éducation. Les pédagogues sont amenés à utiliser de plus en plus le projet pour inculquer des connaissances aux élèves. En effet, Célestin Freinet (1896-1966), va considérer que « c'est l'enfant lui-même qui doit s'éduquer s'élever avec le concours des adultes ». L'enfant ne fait

²⁴ WEBER Max : thèse selon laquelle la bureaucratisation croissante des sociétés modernes, du fait de la rationalisation, de la codification et de la réglementation prive l'individu de son initiative

pas seul, il fait avec l'adulte. Cela se fait dans une certaine liberté d'action accordée par l'adulte. C'est le but notamment des différentes instances (CVL, CVC, CESC, conseil d'élève...) qui sont présentes dans les établissements scolaires. Cela permet aux élèves de développer leur propre projet accompagné par l'adulte.

Le développement des projets dans les disciplines est une forme d'apprentissage qui pousse les élèves à la fin de leur scolarité obligatoire, au lycée, à développer leur propre projet en quasi autonomie, si ce n'est en autonomie totale. Mais dans la construction de ces projets, il faut se demander si les élèves y intègrent, prennent conscience de la présence d'une dimension citoyenne. Nous allons donc nous attarder sur la définition de l'engagement citoyen au sein d'un projet porté par les élèves.

II- Engagement et projet citoyen, définitions et indicateurs

Avant de pouvoir définir le projet citoyen et donner quelques indicateurs nous permettant de les identifier, il faut définir l'engagement citoyen. En effet, dans la construction d'un projet on a vu plus haut l'importance de l'investissement dans la notion de projet. Pour que le projet devienne citoyen il faut aussi pouvoir définir ce qu'est l'investissement, l'engagement citoyen.

L'Engagement citoyen serait l'acte ou l'attitude de toute personne membre d'une démocratie qui, ayant abandonné une position de simple bénéficiaire de droits, met sa pensée ou son action au service d'une cause collective dans le but de critiquer, réviser ou préserver ses institutions et ses règles. Il soutient aussi la participation des citoyens et citoyennes à l'exercice de la démocratie. Par exemple en exerçant son droit de vote.

Par conséquent, ce n'est pas le métier ou la fonction exercée, ni même la gratuité de l'action qui la rendent citoyenne, mais son but. Quelque soit la forme de l'engagement, (enjeu local, régional, national ou international), la démarche du citoyen engagé est toujours la même. Mettre sa pensée, sa parole et son action au service d'une cause collective, afin de rendre le monde meilleur.

L'engagement est ici défini comme une orientation du rapport au monde d'un sujet qui le pousse à s'impliquer concrètement dans la marche de cette réalité, que cela soit à des niveaux de définition de la réalité, de fonctionnement voire d'évaluation et d'analyse. Il est clair que l'engagement politique représente l'archétype de l'engagement social, au sens exact de *politique* entendu comme lieu théorique de fixations et de contrôle de l'état des rapports

sociaux dans la Cité. L'engagement social cependant ne doit pas être seulement évalué au travers des évidences comme les appartenances effectives de type associatif, syndical ou partisan. L'engagement social atteste que le sujet cherche à se rendre visible dans la réalité externe dans laquelle il est amené à évoluer, à y tenir une place affirmée, à y assumer un ou des rôles sociaux significatifs. L'attention aux autres, mais aussi la capacité à *s'exposer*, témoignent de cette idée d'engagement social. Le sujet cherche à compter pour le groupe social. Cela motive la dimension sociale de la citoyenneté.

À l'inverse, le sujet peut renoncer à toute démarche d'engagement. Il peut manifester, de manière parfois extrême, une attitude de retrait. Il cherche à ne plus être inséré dans la société. La subjectivité se replie sur elle-même, perd l'horizon du social. Reste en tous les cas la même orientation générale de la subjectivité qui cherche à éviter le contact direct avec cette réalité perçue comme menaçante.

L'engagement a pour intérêt de renforcer les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté. Il permet des niveaux de participation de natures différentes qui s'expriment de manière diverses. Tout comme le projet, l'engagement peut être individuel ou collectif il vise principalement un certain niveau de transformation sociale au sein de la société. L'engagement individuel va donc se confronter parfois à l'engagement collectif. En d'autre terme, la motivation individuelle va parfois se conjuguer, s'entremêlée à l'engagement collectif.

Nous pouvons à partir de cette définition de l'engagement citoyen redéfinir le projet citoyen comme suit : un processus dans lequel les acteurs sont motivés pour orchestrer une transformation réelle d'une chose, d'une pratique, d'une idée liée aux trois dimensions du citoyen (juridique, sociale, ou psychologique).

En opposition au projet citoyen nous pouvons opposer le projet à vocation artistique et culturelle. Ce type de projet (artistique et culturel) est, quant à lui, un processus cette fois-ci lié à la découverte ou à la production d'éléments culturels et artistiques et qui n'est pas directement attaché aux trois dimensions de la citoyenneté.

Pour pouvoir déterminer si les projets construits par les élèves sont des projets à dimension citoyenne, il faut pouvoir s'appuyer sur la définition sus citée. Il faut toutefois relativiser. Les projets des lycéens, citoyens ou non, s'inscrivent dans le cadre d'une mini-cité qui est l'établissement scolaire. C'est sur cette base que nous allons nous demander :

Dans un établissement scolaire quel est la dimension citoyenne dans les projets menés par les élèves, et comment ceux si influent sur l'établissement ?

Hypothèses liées à la problématique :

Sur la base de cette problématique nous allons proposer deux hypothèses nous permettant de développer notre recherche.

1^{ère} hypothèse : Les projets citoyens des élèves font bouger l'établissement

Dans l'établissement scolaire, plusieurs actions sont mises en place pour permettre aux élèves de s'inscrire dans une démarche de projet. Il y a le jeu des instances qui sont des endroits propices pour que les élèves développent les projets répondant à leur motivation. Grâce à ces actions et aux instances, les projets des élèves se développent de plus en plus et sont donc amenés à grandir de plus en plus. L'implication des élèves dans la réalisation de leur projet permet à l'établissement de développer de nouvelles compétences. Les projets citoyens créés par les élèves développent alors la citoyenneté dans chacune des différentes dimensions.

2^{ème} hypothèse : entre un projet à dimension citoyenne et un projet à dimension culturelle et artistique, l'évolution qui en découle pour l'établissement est différente. Comparaison entre un projet ayant une dimension citoyenne et un projet à dimension culturelle et artistique : lequel fait le plus avancer l'établissement.

Cela implique que les établissements n'évoluent pas de la même manière si les élèves ont plus tendance à réaliser des projets dans un objectif artistique / culturel plutôt que citoyen. Les projets citoyens permettent de faire évoluer la pensée même du lycée sur certains sujets, comme le harcèlement ou l'égalité Femme/ Homme. Le projet citoyen permet aux élèves de développer des compétences liées aux trois dimensions de la citoyenneté. En revanche le projet à vocation artistique et culturelle n'amène pas au même but. Il développe plus chez les élèves de l'ouverture sur différents arts, ou une manière de faire connaître certaines options. Il faut toutefois être vigilant car il peut y avoir des projets qui sont d'apparence artistique et culturelle (par exemple la production d'une pièce de théâtre) mais qui revêtent une dimension citoyenne (la pièce de théâtre est entièrement écrite par les élèves, ou concernant un sujet de société). C'est en cela que nous allons détailler les différents projets étudiés dans la méthodologie de recherche.

Partie 3 : méthodologie de recherche

Dans un premier temps nous ferons une description du terrain sur lequel va se situer l'enquête (chapitre 1). Puis dans un second temps nous décrirons les méthodes utilisées et pour quels objectifs (chapitre 2). Dans un troisième temps nous nous efforcerons de présenter quelques projets d'élèves au sein de l'établissement (chapitre 3)

Chapitre 1 : Description du terrain d'enquête.

La recherche s'effectue dans une cité scolaire située au cœur de la cité angevine. Il existe depuis plus de deux cent ans. A plusieurs reprises le lycée David D'Angers a été menacé de fermeture a cause du développement de d'autres lycées dans l'agglomération. Depuis 2017, le lycée David d'Angers accueille pour la première fois une série technologique. La démographie du centre ville n'est pas favorable au maintien des effectifs et les résultats aux baccalauréats n'ont pas toujours été à la hauteur du public accueilli. Le lycée David d'Angers est un établissement agréable et connaissant un climat scolaire serein. Les élèves viennent du centre-ville d'Angers et de plusieurs collèges ruraux ou suburbains. La présence d'un internat permet d'attirer des élèves éloignés de la ville et simplifie grandement leur scolarité. . La cité scolaire affiche 500 collégiens et 800 lycéens. Cette dernière est séparée en deux par une route assez passante, le collège d'un côté le lycée de l'autre. Il y a 25 divisions dont 9 classes de secondes 8 classes de premières et 8 classes de terminales.

A la tête de cette cité scolaire il y a un Proviseur, avec deux adjoints (un adjoint pour le lycée et une adjointe pour le collège). La principale adjointe est stagiaire.

L'ouverture de la série technologique STMG au lycée a permit d'amener plus de diversité sociale et d'attirer un autre public au sein de l'établissement. Cela a aussi permit de rafraichir l'image de l'établissement dans le bassin angevin. En effet, le lycée David D'Angers à pour particularité d'avoir abrité que des séries générales depuis son ouverture. Ce qui a construit pour lui une image d'établissement élitiste. Cette image évolue au fil des années.

En effet, le lycée David d'Angers comporte 61% de catégorie socioprofessionnelle favorisée voire très favorisée. Il y a 30% d'élèves boursiers au sein de l'établissement. Cela montre une faible mixité sociale.

Le lycée Davide d'Angers accueille plusieurs options spécifiques. Il y a une section européenne en anglais dans plusieurs matières (SES, Maths, histoire, renforcement anglais), une option théâtre, musique et art plastique est possible jusqu'au bac. Le lycée propose aussi la possibilité de passer un double diplôme du baccalauréat en français et en italien (Esabac). La cité scolaire propose donc une langue vivante italien dès le collège en LV2.

Un CVL très actif sur la proposition de différents projets au sein de l'établissement, des projets à la fois citoyens (journée de la jupe, égalité homme-femme, semaine de l'homophobie...) mais aussi culturelle (Semaine pas Comme Davitude, Scène ouverte, concert solidaire,...) Les élèves élus sont clairement identifiés et pris comme référent au sein de l'établissement. Cela se confirme car les élus sont présents dans toutes les instances de l'établissement. Indicateur : au premier Conseil d'Administration l'intégralité des élèves élus étaient présents.

Le CESC, est assez actif, il se réunit trois fois par an. Chaque année, les actions prévisionnelles et le bilan d'activité du CESC est présenté au conseil d'administration. Suite à la consultation du conseil d'administration les projets sont tirés sous la forme d'un livret communiqué à l'ensemble des parents d'élèves. Ce livret s'articule autour des quatre parcours éducatifs (santé, culturel et artistique, citoyen et avenir).

Le lycée comporte un internat. L'internat du lycée a fait l'objet d'une réorganisation sur l'année scolaire 2018-2019. L'internat est composé de 4 dortoirs. Depuis plusieurs années deux dortoirs étaient réservés aux garçons et deux dortoirs étaient réservés pour les filles. Suite à une baisse de fréquentation de l'internat par les garçons et une hausse des demandes d'internat du côté des filles il a été décidé de transformer un dortoir garçon en un dortoir de fille. De plus, au vu des multiples rapports d'incident sur les années précédentes le règlement intérieur de l'internat a été revu et réécrit sur l'année 2017-2018 applicable en septembre 2018. L'internat fonctionne bien mais il n'est pas complet : 152 lits sur 177 disponibles. En revanche, quasiment la totalité des dortoirs filles est complet alors que le dortoir garçon peine à se remplir. Pour fonctionner correctement l'internat est complété par d'autres établissements que celui de David d'Angers (convention entre établissements). L'internat accueille donc 4 établissements supplémentaires de la ville d'Angers

Du côté lycée, le service vie scolaire est composé de 14 assistants d'éducation entre 25% et 100%. Il y a trois CPE, sur deux équivalents temps plein, une CPE à temps plein, une CPE

stagiaire à mi-temps et une CPE Titulaire en Zone de Remplacement en complément de temps de la CPE-stagiaire.

A l'arrivée d'une nouvelle équipe de CPE a permis une meilleure réflexion sur le service. En s'appuyant sur la présence d'une stagiaire ainsi qu'un équivalent temps pleins déjà présente depuis 5 ans sur l'établissement un projet de service vie scolaire a pu voir le jour. Il est orienté autour de quatre axes : le management et l'organisation du service vie scolaire (axe 1), le suivi individuel et collectif des élèves (axe 2), la citoyenneté et l'engagement citoyen (axe 3), l'internat (axe 4).

Il y a de plus en plus de dispositif qui se développe au sein de l'établissement dans l'objectif de motiver les élèves. L'optique générale de cet établissement était de rétablir un climat scolaire serein. Et surtout de permettre aux élèves de rester au sein de l'établissement sur les temps comme la pause méridienne, les récréations ou *les heures de trous dans les emplois du temps des élèves sur leur journée*.

Depuis 4 ans des projets basés sur l'autonomie des élèves se développe, le tutorat élève-élève ou « la Semaine Pas Comme Davitude » qui sont des jours banalisées avant les semaines de vacances de fin d'année impulsé par le CVL. Chaque année est porteuse d'un thème différent. La Semaine Pas Comme Davitude n'est pas le seul projet du CVL. Le CVL est amené, pousser à porter d'autre projet comme des actions contre le harcèlement, ou bien monter des actions sur l'égalité homme/femme. On peut aussi prendre en compte les projets proposé lors des conseils d'internat comme repeindre les dortoirs ou organiser des soirées tournois de sport avant les vacances, la soirée de Noël ou le bal de l'internat.

C'est sur la base de ces dispositifs que les projets des élèves vont se développer. C'est au sein de ces dispositifs que se situe l'objet de la recherche.

Chapitre 2 : Description de la méthode de recherche

En tant que CPE stagiaire, j'ai pu m'inscrire plus précisément sur la réalisation de différents projets au sein de l'établissement, notamment des deux jours banalisés avant les vacances de fin d'année. Lors de ce projet les élèves du lycée peuvent être porteur de projet, seul, ou en groupe. Ce sujet est d'autant plus pertinent que grâce à la réécriture du projet de service vie scolaire cette année j'ai pu m'inscrire dans l'écriture de l'axe 3 concernant la citoyenneté et l'engagement des élèves au sein de l'établissement.

L'objectif de la recherche est de déterminer la dimension citoyenne des projets menés par les élèves. Dans un premier temps un travail d'analyse des projets est nécessaire. Grâce aux deux définitions posées dans la seconde partie de cet écrit, les projets réalisés par les élèves ont été classifiés en projet citoyen et en projet culturel et artistique.

La première source des projets étudiés a été dans l'exploration du dispositif « semaine pas comme d'habitude ». Dispositif reconduit tous les ans depuis quatre ans, permettant aux élèves de s'exprimer aux travers différents projets qu'ils mettent eux même en place. Afin d'étendre la recherche d'autres projets comme des initiatives de certains élèves (CVL ou autre) ainsi qu'au travers des projets mis en place par le conseil d'internat sont pris en compte (chapitre 3).

Suite à cette phase d'analyse de donnée, une qualitative sera mise en place par le biais d'entretiens individuels semi-directifs²⁵. Ces entretiens seront effectués avec des élèves ayant soit produit un projet à dimension citoyenne soit ayant assisté à un projet à dimension citoyenne. Des entretiens semi-directifs seront aussi réalisés sur des élèves ayant réalisé des projets à dimension artistique / culturel et des élèves ayant participé à ces projets. L'intérêt de construire un entretien semi-directif permet d'emmener l'élève sur l'évaluation de son projet ainsi que sur l'influence de celui-ci dans l'établissement ou sur les autres élèves. L'intérêt de sélectionner des élèves ayant été participant à ces ateliers permet aussi de mesurer l'impact du projet sur l'individu élève. Les personnels d'éducation seront aussi interrogés avec une grille d'entretien légèrement différente pour avoir leur point de vue sur la construction des projets d'élève et leur influence sur l'établissement.

Il a été décidé de réaliser ces entretiens dans un endroit neutre et isolé. Cela permet en effet d'enlever un biais concernant la posture de l'élève interrogé et celle du professionnel. Cela

²⁵ Grille d'entretien en annexe n°2

permet aussi de faire un entretien différent que ceux réalisés au sein d'un bureau de conseiller principal d'éducation.

La recherche sera explicitée au début de l'entretien, sur l'accord de l'interrogé l'entretien sera enregistré dans le but d'être retranscrit partiellement en annexe. Suite à la retranscription les entretiens audio seront effacés.

L'analyse de l'entretien se fera avec l'étude du positionnement de chaque élève en fonction des trois dimensions de la citoyenneté citée plus haut ainsi qu'aux deux hypothèses posées à la fin de la deuxième partie.

Chapitre 3 : Exposition des projets d'élèves et analyse au regard des indicateurs

Dans ce chapitre nous allons proposer à l'analyse plusieurs projets d'élève. Ces projets sont pris dans les propositions des élèves sur différentes instances. Chaque projet présenté sera alors classifié en fonction de leur dimension citoyenne ou dimension artistique et culturel.

Projet n°1 : Exposition de portrait dans le lycée.

Descriptif du projet : Dans les endroits de grand passage du lycée une élève ayant des compétences en photographie propose d'exposer ses clichés montrant des portraits d'individu en train de rêver.

Dimension du projet : ce projet à une dimension artistique. Il permet de faire connaître aux autres lycéens une compétence de photographie.

Projet n°2 : Défilé de mode

Descriptif du projet : quatre élèves ont confectionné eux même des tenues. Elles souhaitent présenter leur travail, et expliquer la démarche qu'elles ont eue pour la construction de chaque tenue.

Dimension du projet : ce projet à une dimension artistique de présentation d'une technique particulière.

Projet n°3 : le harcèlement quel cauchemar

Descriptif du projet : le projet s'étale sur deux temps différents et il est soutenu par un élève. Dans un premier temps, l'élève à voulu faire une sensibilisation à tout les élèves de seconde dans le cadre de la journée contre le harcèlement du 6 novembre. Il a donc fait une première intervention en s'entourant de deux CPE et de l'assistante de service sociale. Dans un second temps il a proposé aux élèves sur un temps de la « semaine pas comme d'habitude » un échange avec témoignage d'élève et débat autour de la notion du harcèlement.

Dimension du projet : la dimension de ce projet est citoyenne. En effet, par l'envie de sensibilisé à un problème actuel de l'école les élèves. Ce projet à pour vocation de motiver sur les trois dimensions de la citoyenneté.

Projet n°4 : Escape Game

Descriptif du projet : un groupe d'élève ont crée au sein de l'établissement un escape game. Le principe est d'enfermer une équipe de 6 à 8 joueurs dans un espace clos et de leur donné une heure pour sortir. Pour réussir à trouver la clé de sortie les joueurs doivent faire preuve d'astuce sur différents type d'énigme

Dimension du projet : Ce projet à pour premier objectif une dimension culturel. Cependant l'impact et la transformation d'une salle du lycée à motiver une dimension de la citoyenneté, la dimension psychologique. En effet, transformer une salle permet de répondre à la dimension psychologique par le développement du sentiment d'appartenance à l'établissement.

Projet n°5 : l'abracadabrant comte rêvé

Descriptif du projet : deux élèves ont proposés de faire une lecture comté de différente histoire, comte ou rêve. Les textes sont écrits par les élèves participant au projet.

Dimension du projet : la dimension du projet est culturelle, partage de compétence d'écriture et de lecture sans but précis. Cet atelier ne rentre pas dans une dimension citoyenne car les sujets abordés ne sont pas des sujets lié à une problématique de l'état et n'ayant pas d'objectif direct lié à la dimension citoyenne.

Projet n°6 : l'astronomie et la conquête spatiale font-elles toujours rêvées ?

Descriptif du projet : un élève de terminal S passionné d'astronomie présente une conférence d'une heure sur le sujet. Il aborde notamment dans sa conférence l'influence de la conquête spatiale dans notre société et les accomplissements de celle-ci.

Dimension du projet : Ce projet est avant tout un projet culturel. Mais le développement de l'influence sur la société motive la dimension citoyenne du projet. Cet élève a souhaité sensibiliser ses camarades.

Projet n°7 : le père Noël vert

Descriptif du projet : les élèves du CVL, ont développé le partenariat avec une association (le secours populaire français) pour proposer une action de solidarité au sein de l'établissement scolaire : « le père Noël vert ». L'idée est de mobiliser les collégiens et les lycéens à donner de vieux jouets pour permettre aux familles dans le besoin d'offrir des cadeaux à leurs enfants.

Dimension du projet : ce projet à dimension citoyenne, l'idée est de générer la dimension sociale et psychologique des élèves de l'établissement.

Après avoir classifié tous ces projets entre dimension culturel/artistique et dimension citoyenne. Nous allons procéder à la réalisation d'entretien semi-directif pour comprendre les motivations de chaque élève à monter ce projet et l'influence qu'ils pensent avoir produit au sein de l'établissement. Des élèves ayant été participant aux projets proposés seront aussi reçu pour mesurer l'influence du projet.

Partie 4 : La corrélation entre les projets des élèves et l'évolution d'un EPLE

Dans cette partie nous allons nous intéresser à l'influence des projets d'élèves sur l'établissement. Suite à la recherche effectuée décrite dans la troisième partie, nous allons analyser les résultats observés. La recherche tendait à répondre à la question suivante « *Dans un établissement scolaire quel est la dimension citoyenne dans les projets menés par les élèves, et comment ceux-ci influent sur l'établissement ?* » ainsi qu'à deux hypothèses. Pour rappel les deux hypothèses sont : les projets citoyens des élèves font bouger l'établissement (hypothèse 1) et entre la réalisation d'un projet à dimension citoyenne et un projet à dimension culturelle, l'évolution qui en découle pour l'établissement est différente (hypothèse 2). Nous analyserons dans un premier temps les résultats obtenus en fonction de la grille d'entretien (chapitre 1). Puis nous analyserons les résultats en fonction des hypothèses posées (chapitre 2).

Chapitre 1 : Analyse des résultats.

Dans ce chapitre nous analyserons les résultats en fonction de la grille d'entretien. Chaque entretien a été précédé de l'explication de la recherche. Pour éviter le stress d'erreur, il a été précisé qu'il n'y avait pas de bonnes ou de mauvaises réponses aux questions abordées et que chacun devait répondre en fonction de ce qu'il pensait. Les entretiens ont été réalisés dans un endroit neutre au sein de l'établissement.

I- Analyse des réponses des élèves.

1) La vision de l'engagement citoyen

Les élèves ont été interrogés pour savoir quel était leur vision de l'engagement citoyen. Il faut remarquer dans un premier temps qu'il n'a pas été facile de répondre à cette question. Chaque entretien mené les élèves soit laissaient un temps de silence soit soufflaient ou bégayaient. Une élève a même exprimé le fait que répondre à la question était difficile. Après leur avoir laissé un temps de réflexion ils ont pu chacun s'exprimer sur la notion d'engagement. Il a été résumé comme une action visant à intégrer chaque personne dans la société « faire en sorte que tout le monde vive mieux dans la société »²⁶ en agissant sur divers sujets mettant à la marge certains individus. Pour eux s'engager c'est aussi défendre les autres en fonction d'un cadre légal. C'est participer à la vie en collectivité ne pas faire les choses que pour soi.

²⁶ Annexe 3 : Extrait d'entretien

Finalement, avec leur mot les lycéens abordent les trois dimensions de la citoyenneté. Ils explicitent la dimension juridique dans le sens qu'être citoyen c'est informer les autres concitoyens des droits et des devoirs qu'ils ont.

Ils motivent l'aspect psychologique lorsqu'ils expriment la volonté de s'engager dans une communauté, une vie publique, ils se reconnaissent dans cette communauté.

Quant au côté sociologique il s'anime dans la volonté de développer des actions en vue d'intégrer l'ensemble des personnes qui les entoure dans la société.

Malgré une difficulté de départ d'exprimer ce qu'est l'engagement citoyen, ils ont une connaissance intuitive de leur engagement telle que la théorie nous l'apprend.

2) Les projets réalisés et les motivations pour les élaborer.

Lors des entretiens les élèves ont été interrogé sur les projets qu'ils avaient déjà réalisés au sein du lycée ou en dehors. Plusieurs choses sont remontées, organisation d'un escape game au sein du lycée, organisation de conférences sur le sexisme ou le harcèlement, l'organisation de la journée de la jupe, récolte de jouet solidaire pour le secours populaire, organisation d'une semaine contre l'homophobie.

Tous ces projets ont été motivés par plusieurs facteurs. Face au constat de certaines remarques blessantes ou des motivations personnelles liées à une vision de la société actuelle. La motivation d'agir au sein du lycée est de faire prendre conscience à certain de comportement contraire aux mœurs de la société (homophobie, sexisme, harcèlement). Ces projets sont très souvent liés aux journées nationales prévues par le ministère : novembre journée contre le harcèlement (conférence sur le harcèlement à l'école), mars journée droit de la femme (conférence sur les remarques sexistes),.... Les élèves ont pour motivation d'améliorer la vie au lycée, et faire en sorte que chaque élève se sente à leur place dans l'établissement. Les élèves abordent l'environnement scolaire comme une micro société, l'action est portée au sein du lycée mais ils sont motivés pour qu'elle s'étende dans la « vrai société »²⁷ que l'on peut traduire par le vivre ensemble.

²⁷ Annexe 3 : Extrait d'entretien

3) *Classification entre projet à dimension citoyenne et projet à dimension artistique et culturel*

A chaque entretien les élèves ont été interrogés pour qu'ils classifient eux même les projets qu'ils ont menés en temps que projet à dimension citoyenne ou projet à dimension artistique et culturel. Chaque projet présenté a été classifié dans un projet à dimension citoyenne. Cependant un projet a été classifié différemment. Son projet consistait à créer au sein de l'établissement scolaire pendant trois jours un escape game (jeu d'équipe où les joueurs ont 1h pour sortir d'une salle avec une succession d'énigme), ce projet c'est inscrit dans un dispositif plus grand. L'objectif pour cet élève était de faire perdurer le dispositif et créer quelque chose d'exceptionnel au sein de l'établissement. Mais après une réflexion silencieuse de l'élève est venu à dire que son projet pouvait s'inscrire dans les deux dimensions même si de premier abord il était artistique et culturel.

4) *L'évolution de l'établissement*

Pour avoir le point de vue des élèves sur l'évolution de l'établissement par rapport à leurs propres projets et actions. Pour tous ils ne sont pas certains que ce qu'ils font aient un impact sur l'établissement mais l'espère, « bah oui je l'espère²⁸ », « euh bah j'espère après j'ai eu quelques retours positifs²⁹ ».

II- Analyse des réponses des personnels de l'éducation

1) *La vision de l'engagement citoyen*

Tout comme les élèves, lorsque l'on demande aux adultes de définir l'engagement citoyen on peut remarquer une difficulté à placer des termes sur cette notion. Cependant ils vont définir l'engagement citoyen comme s'engager dans une communauté (lycée) pour se sentir mieux intégrer et de réfléchir à des usages contraires aux mœurs. L'engagement citoyen d'un lycéen permet de travailler sur ces trois aspects, juridique (exister en tant que lycéen), psychologique, (appartenir à un établissement), sociologique (être reconnu comme élève, apprenant).

2) *Les motivations poussant les élèves à s'engager*

Il a été demandé aux personnels de l'éducation qu'est ce qui motive l'élève lycéen à s'engager dans un projet au sein de l'établissement. Du côté du corps enseignant, l'engagement de l'élève est majoritairement motivé par la demande d'un professeur dans le cadre d'un apport

²⁸ Annexe 3 : Extrait d'entretien

²⁹ Annexe 3 : Extrait d'entretien

pédagogique. Il n'est pas exclu que les élèves s'inscrivent dans un projet autre mais il est, du point de vue des enseignants, très peu visible. En revanche, du côté de la direction l'engagement des élèves est motivé par le fait que l'élève évolue dans une micro société. Les élèves sont motivés par un intérêt affectif, lié à un engagement associatif ou a des idées qu'ils défendent via un syndicat ou personnellement. L'élève va être motivé aussi par son empathie, révolté par une situation qu'il ne trouve pas normal, que ce soit pour lui ou pour les autres. Il est aussi motivé parce qu'un ami va avoir un projet à porter et la ça motive sa sociabilité.

3) L'évolution de l'établissement

Pour les personnels de l'éducation, l'engagement des élèves permet de faire évoluer l'établissement. Soit par la possibilité de s'identifier à un collectif soit un effet qui peut s'échelonner en trois temps court terme, moyen terme et long terme. L'évolution de l'établissement va se ressentir dans l'image de l'établissement de l'intérieur mais aussi de l'extérieur.

4) Projet à dimension citoyenne ou projet à dimension culturel et artistique.

Pour les personnels de l'éducation il semble clair que la réalisation d'un projet au sein de l'établissement scolaire ne peut pas se différencier entre un projet à dimension culturel et artistique et un projet à dimension citoyenne. Un projet porté au sein de l'établissement permet à l'élève car il agit au sein d'une micro société de développer sa citoyenneté même lorsqu'il réalise un projet à dimension artistique et culturel. Cependant, les projets menés dans le cadre pédagogique ont été différencié car il est demandé par un adulte il n'y a donc pas d'expression de la citoyenneté dans ce genre de projet.

Ce qui est intéressant dans la restitution de parole c'est que le personnel d'éducation aborde plus volontiers la notion de vivre ensemble que celle de scolariser ensemble. On remarque une évolution entre la mission première de l'école qui est de scolariser ensemble et la conception actuelle qui serait de vivre ensemble. L'Ecole a évolué entre un lieu où les enfants, jeunes viennent pour apprendre ensemble à l'Ecole est un lieu où les enfants, les jeunes viennent pour vivre ensemble. L'établissement devient une vraie communauté de vie au-delà de la mission d'apprentissage.

Chapitre 2 : analyse au regard des hypothèses posées.

Dans ce chapitre nous allons reprendre l'analyse des entretiens que nous venons d'effectuer. Nous nous intéresserons donc dans un premier temps à la première hypothèse portant sur le fait que l'établissement évolue lorsque les élèves réalisent des projets (I). Puis dans un second temps nous nous pencherons sur l'hypothèse consistant à comparer un projet à dimension citoyenne et un projet à dimension artistique et culturel (II).

I- Les projets des élèves font évoluer l'établissement.

L'idée est de rechercher si lorsque les élèves s'impliquent dans la vie du lycée il y ait une évolution de l'établissement. On peut déterminer grâce notamment à l'analyse faite par un proviseur adjoint interrogé que les projets des élèves ont une influence. On va analyser cette influence en trois temps : court terme que l'on va appeler l'influence organisationnelle, moyen terme, le feedback positif et long terme l'image de l'établissement.

Dans un effet à court terme l'évolution va générer autour du projet une effervescence autour de lui, concrètement, des cours vont être banalisés des affiches vont être posées, distribuées, des salles vont être réquisitionnées. Tout cela d'un point de vue de prime abord objectif va faire bouger l'établissement. Sur des petits projets cela est moins visible, mais sur des projets nécessitant que les cours soient banalisés pendant deux jours cela a un plus grand impact. L'établissement est alors entièrement concentré sur cet événement. Le cas sur l'établissement dans lequel l'enquête a été menée de la semaine pas comme Davitude qui mobilise l'intégralité des personnels et des élèves. Ce projet ayant été porté par les élèves au départ.

On peut déterminer un effet à moyen terme : la notion de feedback positif ou de dynamique positive. La réalisation du projet et sa réussite va entraîner une dynamique positive. Les élèves ayant des projets en cours de réflexion voit que la réalisation est possible et donc deviennent plus mobilisés pour soit reconduire certains projets comme la lutte contre le sexisme, la récolte de jouet ou bien la semaine pas comme Davitude. Cela montre que les projets sont bien réalisables et qu'ils sont suivis. Cette donnée est amenée avec le bémol de l'implication de l'équipe vie scolaire et de direction dans la réalisation et l'écoute des propositions des élèves. Mais cela passe par la pratique et non par l'information ou la communication.

Et enfin un effet à long terme lié à l'image de l'établissement. Un établissement qui réalise des projets venant des élèves montrent une image positive. Cette image permet une meilleure attractivité de l'établissement pour les futurs élèves, cela permet de montrer une dynamique. Cela permet aussi d'améliorer l'image pour les personnels demandant à venir travailler dans l'établissement scolaire.

Chacune de ces phases peuvent amener à une institutionnalisation du savoir. Les élèves par ce biais peuvent prendre conscience de l'action citoyenne à chaque étape. A court terme, l'action est en cours de réalisation. La modification de l'organisation du temps de classe / hors classe poussent les élèves à s'intéresser à l'évènement. A moyen terme, la matière produite (affiches, créations,...) ont toujours leurs places dans les couloirs de l'établissement ce qui permet d'alimenter le souvenir du projet réalisé dans l'esprit des élèves. De plus, lors de temps spécifiques comme les portes ouvertes, la remise de diplôme, fête de fin d'année,... un retour sur les actions citoyennes menées permet de faire prendre conscience des actions menées. A long terme, l'action va s'institutionnaliser se pérenniser, c'est ce côté répétitif année après année qui permettent de travailler l'image de l'établissement.

Même si les élèves semblent fébriles à l'évocation que leur projet influence l'établissement, il est vrai que les élèves ont un réel impact sur l'établissement. L'investissement des élèves au sein de l'établissement contribue vraisemblablement à entretenir un climat scolaire positif. Pour cela plusieurs exemple ; la récolte de jouet pour le secours populaire, l'organisation du Percent (cadre par la MDL), l'organisation d'une semaine contre l'homophobie (porté par le CVL) ou encore des conférences sur la lutte contre le harcèlement,...

II- Une liaison évidente entre un projet à dimension citoyenne et un projet à dimension artistique et culturelle

Au vu des résultats apporté par les différents acteurs interrogé, les projets ne sont pas vraiment classifiable. Un projet artistique et culturel va être soumis de base à un projet citoyen. En effet, un des élève interrogé, lorsqu'il lui a été demandé de classier entre projet à dimension culturel et artistique et projet à dimension citoyenne va choisir les deux penchants. Une autre élève va signifier que le projet artistique et culturel est un projet qui semble individuel et que ça ne s'intègre pas forcément dans l'établissement scolaire. Elle soutient qu'un projet au sein de l'établissement scolaire devient donc un projet citoyen car il s'inscrit dans une dynamique collective. L'attractivité d'un projet artistique répond à la sensibilité ou à la curiosité artistique des adolescents ou des jeunes adultes

Il n'a pas été simple pour les élèves de distinguer les deux types de projet. Pour eux, un projet citoyen va porter sur de grandes thématiques comme de la discrimination ou bien encore la lutte contre le harcèlement. En revanche, un projet qu'ils estiment de moins grande envergure n'est pas un projet citoyen. Or lors de l'analyse des différents projets réalisés dans la partie 3, même un projet de faible envergure peut être un projet à dimension citoyenne car il va agir au sein de la communauté comme répondant aux trois dimensions de la citoyenneté.

Tous les projets vont agir de la même manière sur l'établissement. Cette évolution va s'activer comme vu précédemment sur un effet à court, moyen et long terme.

On peut se poser la question de savoir si les élèves ont réellement conscience de réaliser des projets citoyens et si ces projets citoyens font évoluer la pratique de l'établissement entre une école assise ou une école active³⁰. On va déterminer l'école assise comme une transmission directe et descendante du savoir pour les élèves. Un professeur donnant son cours en suivant de grands concepts et de grandes notions sans pour autant apporter de mise en application concrète. À l'inverse, une école active serait la concrétisation, qui est liée à la pensée constructiviste, des notions et des concepts. La réalisation de projet est un des premiers pas vers cette école active. Elle va se développer avec la mise en place d'une analyse de projet avec les élèves. Dans le cadre de l'hypothèse, la difficulté pour les élèves était de comprendre la finalité de leur action. Avec un travail d'analyse rapide, ils ont pu prendre du recul et mettre des mots sur la construction de leur projet. Cela pourrait aussi passer par l'évolution de l'Éducation Morale et Civique ou bien même de la philosophie sur la dimension citoyenne.

³⁰ Ferrière Adolphe *L'autonomie des écoliers*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1921

Conclusion :

La citoyenneté peut être définie en trois dimensions distinctes et interdépendantes. Dimension juridique ou impersonnelle qui s'inscrit dans le statut même de citoyen au regard des textes et de la Nation. La dimension sociale ou interpersonnelle qui va s'exprimer dans l'interaction avec les autres membres de la même communauté, Nation, établissement,... Et la dimension psychologique ou personnelle qui va s'articuler dans le sentiment d'appartenance à cette communauté. C'est dans cette définition que s'inscrit l'éducation à la citoyenneté. Par le biais des cours d'Education Morale et Civique ou d'histoire géographie les élèves s'instruisent de cette définition. Le conseiller principal d'éducation dans l'expression de ses compétences au sein de l'établissement doit transformer cette instruction descendante en instruction réelle (C6 Former l'élève à la citoyenneté participative³¹). Cela va passer par la mise en place de dispositif permettant aux élèves de créer sans crainte des projets et s'exprimer sur des sujets qui importent pour eux.

La recherche menée montre que les élèves s'impliquant au sein de l'établissement par le biais de projet développent un meilleur climat scolaire et une meilleure image de leur établissement. Ils accroissent le sentiment d'appartenance. Cependant, les élèves n'ont pas conscience que leurs actions prennent sens dans l'établissement et le lien entre l'Education Civique et Morale et la réalisation de projet au sein de l'établissement semble distinct. Dans l'optique de permettre aux élèves de conscientiser au mieux leur action au sein de l'établissement et au sein de la société sur l'acte citoyen, un travail avec les professeurs d'histoire géographie EMC et professeur de philosophie peut être envisagé. Dans le contexte de l'établissement d'exercice, cela peut être un réel travail de premier trimestre conduisant à une tâche finale sur les journées banalisées de décembre (dispositif Semaine Pas Comme Davitude).

³¹ BO du 25 juillet 2013 « Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation »

Bibliographie

Ouvrages :

- CORNU G, Association Henri Capitant *Vocabulaire juridique*, Paris, PUF, 2011, 9^{ème} édition, 1095 pages
- LE PORS, A, *La citoyenneté*, PUF, que sais-je ?, 2001, 128 pages
- DUBET, F, VAN ZANTEN, A, VERRETOUT, A, *Les sociétés et leurs écoles*, Point, Essai, 249 pages
- ROUSSEAU, JJ, *Du contrat social*, Flammarion, 2001, 256 pages
- SCHNAPPER. D *Qu'est ce que la citoyenneté*, folio actuel, 2000, 309 pages
- CASTRA. D, DUBET. F, *L'insertion professionnelle des publics précaires*, Paris, PUF, Le travail humain, 2003, 243 pages

Articles :

- FERRIERE A *L'autonomie des écoliers*, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1921
- BRIZAIS R. *Insertion – Essai de définition. Polycopié de cours*. Université de Nantes : Faculté de Psychologie — Bibliothèque de section. p. 7.
- RAYOU, P « les citoyennetés scolaires », <https://www.cairn.info/les-citoyennetes-scolaires-9782130537571-page-75.htm>, p 78

Textes institutionnels :

- Rapport du CNESCO « Education à la citoyenneté à l'école ; politique, pratiques scolaires et effets sur les élèves » Avril 2016
- « Pour un acte II de la vie lycéenne » circulaire n°2016-132 du 9 septembre 2016
- Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013
- Rapport de mission « pour une enseignement laïque de la morale » du 22 avril 2013
- BO du 25 juillet 2013 « Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation »

Annexes

Annexe 1 : Grille d'entretien élève.....	p. 42
Annexe 2 : Grille d'entretien du personnel.....	p. 43
Annexe 3 : Extraits d'entretien.....	p. 44

Annexe n° 1 : Grille d'entretien élèves

Explication de la recherche.

"L'objectif de la recherche est de déterminer la dimension citoyenne des projets menés par les élèves. Dans un premier temps un travail d'analyse des projets est nécessaire. Grâce aux deux définitions posées dans la seconde partie de cet écrit, les projets réalisés par les élèves ont été classifiés en projet citoyen et en projet culturel et artistique. "

Nom :

Prénom :

Classe:

Pour toi quel est la définition de l'engagement citoyen?

"A partir de cette définition de l'engagement citoyen, le projet citoyen serait : un processus dans lequel les acteurs sont motivés pour orchestrer une transformation réelle d'une chose, d'une pratique, d'une idée liée aux trois dimensions du citoyen (juridique, social, ou psychologique). En opposition du projet citoyen on peut parler du projet à vocation artistique et culturelle. Ce type de projet (artistique et culturel) est un processus cette fois-ci lié à la découverte ou à la production d'éléments culturels et artistiques et qui n'est pas directement attaché aux trois dimensions de la citoyenneté"

As-tu déjà mis en place un projet?

Cette année?

Pourquoi monter un projet?

Quels sont tes motivations ?

Peux-tu me décrire un projet que tu as mis en place cette année?

Si je te demande de classer ton projet entre "projet à dimension citoyenne" et "projet à dimension artistique ou culturelle" dans quelle catégorie le mettrais-tu?

Est-ce que tu penses que ton projet a fait évoluer l'établissement? C'est à dire est ce que tu pense que ton projet a modifié une partie de l'établissement, des élèves de l'environnement adulte?

En tant qu'élève peux-tu me donner des projets à dimension citoyenne qui pourraient faire évoluer l'établissement?

Annexe 2 : grille d'entretien du personnel

Explication de la recherche.

"L'objectif de la recherche est de déterminer la dimension citoyenne des projets menés par les élèves. Dans un premier temps un travail d'analyse des projets est nécessaire. Grâce aux deux définitions posées dans la seconde partie de cet écrit, les projets réalisés par les élèves ont été classifiés en projet citoyen et en projet culturel et artistique. "

Nom :

Prénom :

Corps de métier:

Pour vous quelle est la définition de l'engagement citoyen?

"A partir de cette définition de l'engagement citoyen, le projet citoyen serait : un processus dans lequel les acteurs sont motivés pour orchestrer une transformation réelle d'une chose, d'une pratique, d'une idée liée aux trois dimensions du citoyen (juridique, social, ou psychologique). En opposition du projet citoyen on peut parler du projet à vocation artistique et culturelle. Ce type de projet (artistique et culturel) est un processus cette fois-ci lié à la découverte ou à la production d'éléments culturels et artistiques et qui n'est pas directement attaché aux trois dimensions de la citoyenneté"

Pour vous, pour quelles raisons le lycéen est motivé à monter un projet ?

Qu'observez-vous sur l'établissement lorsque les élèves s'impliquent dans des projets?

Avez-vous des exemples de projet mené par des élèves qui feraient évoluer l'établissement?

Entre "projet à dimension citoyenne" et "projet à dimension artistique ou culturelle", pour vous quelle différence?

En tant que personnel de l'éducation nationale pouvez-vous me donner des projets à dimension citoyenne qui pourraient faire évoluer l'établissement?

Annexe 3 : Extrait d'entretiens

Entretiens élèves :

Pour toi quel est la définition de l'engagement citoyen?

« c'est participé à la vie commune et publique, que ce soit par exemple au sein du lycée et euh si on élargi à la vie citoyenne française »

« c'est je pense très important aujourd'hui parce que y a de moins en moins de gens qui s'engage dans notre société donc je pense que c'est important qu'il y ai des personnes qui permettent aussi aux autres de s'engager. Donc s'engager pour moi euh... C'est d'une part défendre les autres et faire respecter euh les lois et euh faire en sorte que tout le monde puisse vivre aux mieux dans la société. »

« euh c'est quand on s'engage pour la société euh pour la communauté afin de faire des choses biens qui soit à la fois positive pour nous et cette société pour laquelle on s'engage »

Quels sont tes motivations ?

« je trouve ça super important de s'engager pour son lycée bah pour tout le monde parce que sinon il n'y a rien qui va bouger ça va, on sera toujours perpétuellement dans le dans le... on ne sera pas dans le progrès quoi alors que l'on vise toujours ça et euh je pense que les. Qu'aujourd'hui les jeunes ils ne s'engagent pas tant que ça au final et j'aimerais bien que ça bouge un peu des fois ça me déprime un peu de me dire quand je vois mes camarades qui disent « ouais on a la flemme » ou tout ça c'est dommage parce qu'on a toute les capacités pour réussir et euh on pourrait faire des choses et ça sera bénéfique pour nous en plus tout ça. »

« Et je pense que c'est important que euh, qu'on puisse informer les gens de qu'est ce que le sexisme et à partir de quel moment on rentre dans le sexisme ».

« Alors mes motivations. Disons que moi j'ai jamais été victime de harcèlement donc euh mais j'en mais j'en entendais beaucoup parler autour de moi donc je me suis dis pourquoi pas faire un peu de recherches et voir comment ça se déroule. Euh donc on a essayé de l'organiser euh... dans quelque lycée cette année ... c'était à la base d'échange. »

« Euh bah pour faire perdurer cette entre guillemet « tradition » de Semaine pas comme Davitude et pour essayer de l'améliorer et de la pousser au maximum parce que je trouve que c'était une bonne idée. »

Si je te demande de classer ton projet entre "projet à dimension citoyenne" et "projet à dimension artistique ou culturelle" dans quelle catégorie le mettrais-tu?

« bah ça peut aller dans les deux mais dans le contenu de l'atelier c'est plus artistique et culturel le fait de faire un escape game. Dans la forme le fait de faire un atelier pour la semaine pas comme d'habitude c'est euh la dimension citoyenne. »

« Euh, je pense plus dans dimension citoyenne parce que c'est avant tout un projet pour lutter contre les discriminations que ce soit au lycée et aussi que les gens après dans la vie de tous les jours »

« Oh euh bah citoyenne beaucoup plus. Après pour des projets citoyens, euh artistique culturel je pense que je ne passerai pas par le lycée pour en monter comme je suis aux beaux arts je sais pas je pense pas forcément... enfin je ne sais pas après oui bien sur ça me plairait de faire des projets au sein du lycée sur ça. »

Est-ce que tu penses que ton projet a fait évoluer l'établissement? C'est à dire est ce que tu pense que ton projet à modifier une partie de l'établissement, des élèves de l'environnement adulte?

« oui bah oui carrément euh... je trouve que c'est super important qu'on soit solidaire, je trouve ça bien que autant de gens ce sont sentis concerné par la récolte. Le nombre de jouets que l'on a eu on a touché pas mal de gens [...] mais quand ils y sont je pense qu'ils se rendent compte qu'au final tout ne vas pas bien sur terre et après ça change ? non ? si ? »

« je vais pas dire que ça a fait évoluer totalement les personnes. J'ai pu informer déjà les lycéens ce qui est bien. J'ai pu au moins leur donner des clés pour savoir quand est ce que c'était du harcèlement après est c'est que j'ai pu vraiment les faire changer. J'espère mais après j'ai eu quelque retours positifs donc euh je sais que ces personnes là j'ai pu les toucher mais après je ne sais pas si j'ai pu toucher tout le monde »

« Bah j'espère (rire), mais il faut que ce soit quelque chose de collectif à mon échelle tout seul si je l'avais fait ou pas ça n'aurait rien changé mais si tout le monde fait la même chose que ce qu'on a fait bah forcément ça fera avancer le lycée [...] Les adultes aussi parce que s'ils voient que les élèves sont motivés euh forcément derrière ils seront encore plus motivé et ça poussera tout le monde. »

Entretiens personnels d'éducation :

Pour vous quelle est la définition de l'engagement citoyen?

« l'engagement citoyen du point de vue sociologique c'est peut être ça le premier truc c'est qu'est ce que je peux faire moi pour que le collectif euh soit plus porteur »

« à l'amour de soi mais c'est le fait de travailler avec un groupe parce que le travail citoyen c'est forcément avec un groupe »

« savoir ce qui est acceptable et de savoir placer le bien ou le mal au niveau de la loi parce qu'il y a quand même beaucoup de chose, qui sont je veux dire qui sont méconnu »

Pour vous, pour quelles raisons un lycéen est motivé à monter un projet ?

« servir une cause on va avoir un lycéen qui va être je vais dire fer de lance dans un milieu associatif ou syndical »

« Se faire connaître et reconnaître »

« dans un objectif pédagogique, fixé par le professeur »

Qu'observez vous sur l'établissement lorsque les élèves s'impliquent dans des projets?

« une dynamique interne »

« c'est le logistique donc ça créer une forme de mouvement »

« il y a une dynamique positive qui se créer alors au niveau des élèves eux même parce qu'ils se rendent compte que c'est possible »

« c'est l'image parce quand un établissement acquiert une certaine image de dynamisme qui est nourrit régulièrement par ce genre de projet qui soit citoyen culturel »

« Les projets des élèves au sein de l'établissement sont peu visible pour nous [les enseignants]. Je ne vois pas vraiment d'évolution. »

Entre "projet à dimension citoyenne" et "projet à dimension artistique ou culturel", pour vous quelle différence?

« impossible l'un nourrit l'autre tout est dans tout à partir du moment où il y a un projet qui qui met en jeu des élèves qui sont dans une sorte de micro société de toute manière qui est un

lycée il y a impossibilité de cliver tout cela c'est comme si vous me disiez je sais pas moi on fait de l'histoire sans faire de français »

« Il n'y en a pas, les deux dimensions se lient même dans notre pratique pédagogique. »

<p>Écrit Réflexif présenté pour l'obtention du :</p> <p>DU « Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation »</p> <p>Mention encadrement éducatif</p> <p>Session de mai 2019</p>
<p>Auteur : GUILLERMIC Clémence</p>
<p>Titre : L'influence des projets d'élèves sur l'établissement et l'éducation à la citoyenneté</p>
<p>Directeur : CLAVIER Loïc</p>
<p>Résumé de l'écrit réflexif :</p> <p>La citoyenneté s'articule autour de 3 dimensions (juridique, psychologique, sociologique). La réalisation d'un constat sur l'éducation à la citoyenneté dans nos établissements ainsi que l'essai de définition de projet citoyen nous a permis de faire une observation sur le fonctionnement d'un dispositif monté sur la base de projets d'élève. L'objectif de la recherche est de déterminer quelle est l'influence des projets d'élève sur le fonctionnement de l'établissement et sur l'éducation à la citoyenneté.</p>
<p>Mots-Clef : citoyenneté, projet, éducation à la citoyenneté, évolution des EPLE.</p>